



Achat d'une maison suite à la location.

Par **stane41**, le **03/04/2011 à 09:40**

Bonjour,rnrnJe souhaite acquérir la maison dans laquelle je vis avec mon ami depuis 15 ans. Cette maison va être en vente dans l'année. (Prévenu par le Notaire du Propriétaire).rnrnJe ne figure pas sur le bail de location. Quelles démarches effectuer afin d'être toujours prioritaire pour acheter ce bien ? rnrnD'autre part, nous souhaiterions acheter cette maison, mais nous ne sommes pas pacsé. Sous quelle forme juridique faut-il acheter cette maison, afin d'être sûr qu'elle appartienne toujours au dernier vivant ? (SCI ?)...rnrnMerci pour vos réponses à ces questions essentielles.rnrnA bientôt.

Par **vanceslas**, le **03/04/2011 à 12:44**

votre propriétaire s'il veut vendre vous préviendra six mois avant l'échéance du bail, en cours de bail il peut vendre à qui il veut néanmoins il est de son avantage de vous faire une proposition.rnLa seule garantie "c'est le mariage"

Par **mimi493**, le **03/04/2011 à 15:44**

Vous n'êtes pas locataire, vous n'avez aucun droit de priorité.rnrn[citation]Sous quelle forme juridique faut-il acheter cette maison, afin d'être sûr qu'elle appartienne toujours au dernier vivant ? (SCI ?).[/citation] Le mariage ! Est-ce que l'un des deux a des héritiers réservataires ?